

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2007**

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'Enseignement et de l'Université, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Municipal a pris le parti de rejeter l'examen de l'ensemble des mesures de carte scolaire applicables à la rentrée 2007, projetées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et jugées contraires à l'intérêt des enfants scolarisés dans les écoles dijonnaises.

Il a par ailleurs mandaté Madame l'Adjointe au Maire déléguée à la vie scolaire pour représenter les intérêts de la Ville de Dijon auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans le cadre d'un nouvel examen des mesures envisagées et pour rendre compte de l'évolution du dossier.

Ainsi, dans le contexte d'un dialogue constructif avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les perspectives de retraits d'emplois suivants ont été abandonnées :

- Voltaire élémentaire 8ème classe
- Lamartine élémentaire 7ème classe
- Valendons élémentaire 5ème classe.

En conséquence, l'organisation de la structure scolaire de la Ville est susceptible de comporter :

1 - Attributions d'emplois (neuf ouvertures)

- Victor Hugo élémentaire : 12^{ème} classe (confirmation du poste provisoire attribué en 2006)
- Château de Pouilly élémentaire : 11^{ème} classe (confirmation du poste provisoire attribué en 2006)
- Coteaux du Suzon élémentaire : 9^{ème} classe
- Larrey élémentaire : 9^{ème} classe
- Varennes élémentaire : 6^{ème} classe
- Darcy maternelle : 4^{ème} classe (confirmation du poste provisoire attribué en 2006)
- Clemenceau maternelle : 4^{ème} classe

- Camille Flammarion maternelle : 4^{ème} classe
- York maternelle : 4^{ème} classe.

2 - Retraits d'emplois (treize fermetures)

- Dampierre élémentaire : 8^{ème} classe
- Champollion élémentaire : 7^{ème} classe
- Jean-Baptiste Lallemand élémentaire : 6^{ème} classe
- Camille Flammarion élémentaire : 6^{ème} classe
- Eiffel maternelle : 5^{ème} classe
- Chevreul maternelle : 5^{ème} classe
- Lamartine maternelle : 5^{ème} classe
- Jean Jaurès 1 maternelle : 4^{ème} classe
- Ouest maternelle : 3^{ème} classe
- Joliet maternelle : 3^{ème} classe
- Mansart 1 maternelle : 3^{ème} classe
- Coteaux du Suzon maternelle : 3^{ème} classe
- Jean Jaurès 2 maternelle : 3^{ème} classe

S'ajoutent à ces fermetures deux retraits d'emplois provisoires affectés, à la précédente rentrée scolaire, à l'école élémentaire Jean Jaurès 1 et à l'école élémentaire Tivoli.

Aucune mesure de blocage ni de provision n'est envisagée. En revanche, des mesures d'ajustement seront étudiées avant les vacances d'été 2007.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil Municipal est appelé à faire connaître son avis sur ces perspectives.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- émettre un avis favorable aux ouvertures de classes,
- émettre un avis défavorable aux mesures :
 - qui entraîneraient une moyenne par classe supérieure après mesure à :
 - . 30 élèves par classe en maternelle hors ZEP,
 - . 23 élèves par classe en maternelle en ZEP,
 - . 25 élèves par classe en élémentaire hors ZEP,
 - . 20 élèves par classe en élémentaire en ZEP,
 - qui réduiraient le nombre de classes à moins de trois en école maternelle

c'est à dire :

- Dampierre élémentaire : 8^{ème} classe
- Lamartine maternelle : 5^{ème} classe
- Jean Jaurès maternelle 2 : 3^{ème} classe

- émettre un avis très défavorable aux mesures suivantes :

- Champollion élémentaire : 7^{ème} classe (école située en ZEP dont les effectifs sont susceptibles d'évoluer compte tenu de l'opération de renouvellement urbain du quartier)
- Ouest maternelle : 3^{ème} classe

- Joliet maternelle : 3^{ème} classe
 - Mansart 1 maternelle : 3^{ème} classe
- écoles maternelles dont le nombre de classes serait réduit de trois à deux et dont les effectifs prévisionnels sont de surcroît élevés,
- Coteaux du Suzon maternelle : 3^{ème} classe (compte tenu du projet de modification de secteur proposé dans l'étude sur le quartier).

- demander que l'ensemble des mesures de fermeture fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés en juin 2007.

Délibération adoptée à la majorité

Pour : 54 voix
1 abstention.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 MARS 2007



PUBLIÉ LE 29/03/07